



Problème fin de contrat indemnités non payées

Par **sand**, le **29/05/2008** à **13:58**

Bonjour,

J'ai été salariée d'une agence de presse audiovisuelle à Saint Ouen 93400 pendant 8 mois en tant qu'attachée commerciale. On m'a proposé un CDI mais j'étais en désaccord avec la philosophie des dirigeants. Donc j'ai été jusqu'au bout des choses en ayant pris soin de laisser en bon état l'état de mes dossiers en cours. J'ai commencé dans cette boîte de septembre 2007 à décembre 2007 puis nous avons signé un nouveau contrat de janvier à mai 2008. Les pratiques douteuses de la société par rapport aux paiements des salariés étaient critiqués par les employés mais tant que j'étais payé je n'étais pas trop regardante et je ne prenais pas le temps de tout passer au peigne fin. Désenchantement car en plus de nous payer à des dates non respectées et compliquées quand on a des charges entre le 18 et le 25 du mois en l'occurrence. Nous avions un acompte sur le mois en cours et une partie du mois achevé. Il fallait vérifier nous même que les frais de transports y figuraient bien et que des jours ne nous étaient pas décomptés pour rien. N'y trouvant plus mon compte pour diverses raisons j'ai décidé de couper court en préparant consciencieusement mon départ. La passation des dossiers s'est fait en présence des 2 gérants et directeurs de la structure le 30 avril. Ayant tout fait dans les règles de l'art j'ai demandé un congé pour le dernier jour de mon contrat initialement prévu au 2 mai. Je l'ai obtenu et gardé des traces. 20 jours plus tard donc la semaine dernière j'ai reçu ma paie d'avril ainsi que mon solde tout compte avec un cheque de 1135.34 e au lieu de 2135.34e j'ai signalé l'erreur à l'agence. En parallèle en m'inscrivant aux ASSEDICS le conseiller m'a alerté sur le fait que les montants indiqués ne correspondaient pas à ce qu'ils prétendaient me payer. Je me sens vraiment nulle d'avoir fait confiance à cette agence de presse. Aujourd'hui j'ai une nouvelle fois relancé les concernés... Quel recours me conseillez vous ? Y a t il des consultations gratuites possibles ? Je sais qu'il faut mettre le prix pour se faire représenter peut on payer en plusieurs fois un avocat et en

prendre un bon ? Avez vous des adresses à me conseiller ? Je ne suis pas la seule en litige avec eux mais j'ai le courage de dire quelque chose. Alors je voudrai agir et ne pas me laisser faire.